

Résultats annuels 2023 et du premier trimestre 2024

À la suite de la signature le 12 avril 2024 d'un accord de principe entre Solocal, Ycor et ses principaux créanciers et actionnaires et en tenant compte de son appréciation du risque de liquidité, le Conseil d'administration du 23 avril 2024 a arrêté les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en application du principe de continuité d'exploitation sur la base de l'hypothèse de l'exécution satisfaisante de la restructuration financière incluant l'accomplissement des conditions suspensives dont l'obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence au titre du contrôle des concentrations, d'une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer une OPA, de l'arrêté du plan de Sauvegarde modifié par le Tribunal de Commerce de Nanterre et de l'approbation par les actionnaires des opérations nécessaires à la mise en oeuvre de la restructuration financière.

La réalisation effective attendue au troisième trimestre 2024 de la restructuration financière permettra de satisfaire les besoins de liquidité estimés de la Société jusqu'à fin avril 2025. Dans ces conditions, la Société pourrait faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois compte tenu des nouvelles échéances des dettes réinstallées.

Néanmoins, dans l'hypothèse où les conditions suspensives ne pourraient être accomplies en totalité et la restructuration financière conduite à son terme, la Société pourrait alors ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables IFRS/français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée. En conséquence, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

Résultats annuels 2023 en ligne avec les perspectives du Groupe

- **Chiffre d'affaires** de 359,7 millions €, soit -10,1% vs. 2022
- **EBITDA récurrent** de 63,5 millions € soit 17,7% du chiffre d'affaires, -44,8% par rapport à 2022
- **Flux de trésorerie opérationnels**³ de -0.8 millions €
- **Trésorerie disponible** de 55,7 millions € au 31 décembre 2023, position de trésorerie incluant 15,6 millions € d'intérêts courus échus
- **Dettes financières nettes**⁴ de 197 millions € au 31 décembre 2023

Premier trimestre 2024

- **Chiffre d'affaires** : 83,3 millions €, soit -10,7% vs. T1 2023
- **Carnet de commandes** : 192,4 millions € au 31 mars 2024 (vs. 194,1 millions € au 31 décembre 2023)
- **ARPA**² stable à environ 1 305 € vs. 31 décembre 2023
- Diminution du **parc clients**¹ (253k clients, vs. 261k au 31 décembre 2023) tenant compte d'un taux de churn⁵ à 20,2% (20,1% au 31 décembre 2023)

Perspectives 2024

- 2024 sera impacté par l'activité commerciale toujours difficile et le churn élevé de 2023
- **Le chiffre d'affaires 2024 est attendu en repli de l'ordre de 10% par rapport à 2023**
- Malgré la poursuite des efforts de maîtrise des coûts, **la marge d'EBITDA devrait s'établir autour de 15%**

Restructuration financière

- **Signature le 12 avril 2024 d'un accord de principe avec Ycor et les principaux créanciers et actionnaires du Groupe répondant aux objectifs de Solocal de réduire substantiellement son endettement et de sécuriser sa liquidité**
- **Approbation le 22 avril 2024 du projet de modification du plan de sauvegarde financière par l'Assemblée Générale Unique des Obligataires**



1. Analyse du chiffre d'affaires et du carnet de commandes 2023

| En millions d'euros | 2022 | 2023 | Variation | T4 2022 | T4 2023 | Variation |
|---------------------------|--------------|--------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 400,0 | 359,7 | -10,1% | 99,2 | 86,7 | -12,6% |

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 359,7 millions d'euros en 2023, en baisse de 10,1% par rapport à 2022. Le quatrième trimestre y contribue à hauteur de **86,7 millions d'euros** (-12,6% par rapport au quatrième trimestre 2022).

Sur l'année 2023, le chiffre d'affaires issu du renouvellement de contrats existants s'élève à 204,8 millions d'euros soit près de **57% du chiffre d'affaires**, en légère hausse par rapport à 2022. Au quatrième trimestre, cette contribution ressort à **59% du chiffre d'affaires** contre 54% sur la même période de 2022.

Le chiffre d'affaires issu de l'acquisition (nouveaux clients, développement du parc clients et migration d'anciens contrats) s'élève à 154,9 millions d'euros et représente 43% du chiffre d'affaires. La baisse du chiffre d'affaires issu de l'acquisition est principalement le résultat des performances commerciales difficiles de 2022 et dans une moindre mesure de 2023.

Ces évolutions reposent essentiellement sur les facteurs suivants :

- Une faible performance commerciale d'acquisition pénalisée par des difficultés persistantes de recrutement et de retention des commerciaux « terrains ». Les mesures correctives mises en place mettent du temps à porter leurs fruits, le retard pris cette année continuera de peser sur les prochains mois.
- Un niveau de churn qui continue d'augmenter. Référencement Prioritaire a été particulièrement affecté, conséquence de l'érosion de l'audience PagesJaunes des dernières années ainsi que les sites Internet de la gamme Premium.

| En millions d'euros | 31/12/2022 | 31/03/2023 | 30/06/2023 | 30/09/2023 | 31/12/2023 | Variation |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Carnet de commandes | 221,6 | 221,7 | 211,0 | 203,1 | 194,1 | -4,4% |

Le carnet de commandes s'élève à 194,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 et s'inscrit en baisse de -4,4% par rapport au 30 septembre 2023.

Sur la base des meilleures estimations du management, les ventes déjà enregistrées avant le 31 décembre 2023 devraient permettre de générer un chiffre d'affaires sécurisé pour l'année 2024 de 172,9 millions d'euros. Ce même chiffre d'affaires sécurisé s'élevait à 191,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 pour l'année 2023.

Le chiffre d'affaires de l'année 2023 et du quatrième trimestre se décomposent par offres de la façon suivante :

| En millions d'euros | T4 2022 | T4 2023 | Variation | 2022 | 2023 | Variation | Répartition |
|---------------------------------|-------------|-------------|---------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Connect | 24,3 | 24,1 | -0,8% | 96,9 | 98,6 | 1,7% | 27% |
| Booster | 59,8 | 48,3 | -19,2% | 241,6 | 204,3 | -15,4% | 57% |
| Sites Internet | 15,1 | 14,3 | -5,3% | 61,4 | 56,8 | -7,5% | 16% |
| Chiffre d'affaires total | 99,2 | 86,7 | -12,6% | 400,0 | 359,7 | -10,1% | 100% |

N.B. : Solocal group a modifié la présentation de son chiffre d'affaires à compter du 31 décembre 2022. La contribution totale de l'offre "Référencement Prioritaire " est désormais incluse dans la gamme Booster (anciennement répartie entre Connect & Booster).

L'activité Booster (57% du chiffre d'affaires total) qui regroupe les activités publicitaires affiche une baisse de 15,4% par rapport à l'année 2022. Cette baisse résulte essentiellement du net recul de la contribution de l'offre Référencement Prioritaire. Au quatrième trimestre 2023, le chiffre d'affaires a diminué de 19,2% à 48,3 millions d'euros.

Sur 2023, **l'activité Connect** qui regroupe les offres de Présence Digital est en légère hausse de +1,7% par rapport à l'exercice précédent, notamment portée par l'offre Connect Essentiel qui a progressé de 14% sur la période. Elle concentre 27% du chiffre d'affaires total de l'année. Néanmoins, le quatrième trimestre s'est légèrement contracté à hauteur de -0,8%.

Enfin, sur les Sites Internet (16% du chiffre d'affaires total), l'activité de l'exercice a observé un repli de -7,5% sur l'année avec un quatrième trimestre en baisse de 5,3%.

2. Performance commerciale, Parc clients, churn, et ARPA

En 2023, **la performance commerciale** de Solocal mesurée par les prises de commandes de l'année s'élève à 339,1 millions d'euros contre 380,4 millions d'euros en 2022. Le montant des commandes enregistrées issues du renouvellement a baissé de 235 millions d'euros en 2022 à 228 millions d'euros en 2023. La prise de commandes issue de l'acquisition a diminué de 23% pour ne représenter que 111 millions (dont plus de la moitié provient du canal entreprises). Cette baisse est principalement le résultat de la contre-performance du canal terrain en lien avec les difficultés à stabiliser la force commerciale et une activité des Grands Comptes toujours atone.

Le **parc clients**¹ de Solocal a évolué de la manière suivante au quatrième trimestre 2023 et sur l'année 2023 :

| | T4 2022 | T4 2023 | Variation | FY 2022 | FY 2023 | Variation |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Parc Clients Groupe - BoP^(a) | 293k | 270k | -23k | 309k | 288k | -21k |
| + Acquisitions | 10k | 7k | -3k | 35k | 35k | 0k |
| - Churn | -14k | -16k | -2k | -56k | -62k | -6k |
| Parc Clients Groupe - EoP^(a) | 288k | 261k | -27k | 288k | 261k | -27k |
| Variation nette BoP - EoP | -4k | -8k | -4k | -21k | -27k | -6k |
| Churn ^(b) - en % | 16,6% | 20,1% | +3,5pts | 16,6% | 20,1% | +3,5pts |

(a) BoP = début de période / EoP = fin de période

(b) Taux de churn : Nombre de clients perdus (incl. Windback) au cours des 12 mois précédents, divisé par nombre de clients à l'ouverture

Le parc clients¹ Groupe s'élève à 261,5k clients au 31 décembre 2023, **en baisse** (-9,4%) par rapport au 31 décembre 2022 résultant :

- d'un niveau d'acquisition de nouveaux clients inférieur aux attentes (35k clients) même si en ligne par à 2022;
- d'un nombre de clients perdus (- 62k clients) en hausse par rapport à 2022.

Le **taux de churn**^(b) du Groupe s'élève à **20,1%** au 31 décembre 2023, en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (16,6%). Cette augmentation en taux résulte d'un effet volume et d'un effet de base.

L'ARPA Groupe² s'élève à environ 1 305 € au 31 décembre 2023, en légère baisse par rapport à l'ARPA au 30 septembre 2023 (c. 1 320 €) et en baisse plus marquée par rapport au 31 décembre 2022 (c. 1345 €).

3. Compte de résultat

A la suite de la signature le 12 avril 2024 d'un accord de principe entre Solocal, Ycor et ses principaux créanciers et actionnaires et en tenant compte de son appréciation du risque de liquidité, le Conseil d'administration du 23 avril 2024 a arrêté les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en application du principe de continuité d'exploitation sur la base de l'hypothèse de l'exécution satisfaisante de la restructuration financière incluant l'accomplissement des conditions suspensives dont l'obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence au titre du contrôle des concentrations, d'une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer une OPA, de l'arrêté du plan de Sauvegarde modifié par le Tribunal de Commerce de Nanterre et de l'approbation par les actionnaires des opérations nécessaires à la mise en oeuvre de la restructuration financière.

La réalisation effective attendue au troisième trimestre 2024 de la restructuration financière permettra de satisfaire les besoins de liquidité estimés de la Société jusqu'à fin avril 2025. Dans ces conditions, la Société pourrait faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois compte tenu des nouvelles échéances des dettes réinstallées.

Néanmoins, dans l'hypothèse où les conditions suspensives ne pourraient être accomplies en totalité et la restructuration financière conduite à son terme, la Société pourrait alors ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables IFRS/français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée. En conséquence, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

| En millions d'euros | 2022 | 2023 | Variation | Variation |
|--|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Chiffre d'affaires total | 400,0 | 359,7 | (40,3) | -10% |
| Charges externes | (113,1) | (119,9) | (6,8) | -6% |
| Frais de personnel | (171,9) | (176,3) | (4,4) | -3% |
| EBITDA récurrent | 115,0 | 63,5 | (51,5) | -45% |
| Eléments non-récurrents | (0,3) | (6,0) | (5,7) | - |
| EBITDA consolidé | 114,7 | 57,4 | (57,3) | -50% |
| Dépréciations et amortissements | (56,2) | (54,3) | 1,9 | +3% |
| Résultat d'exploitation | 58,5 | 3,1 | (55,4) | -95% |
| Résultat financier | (28,5) | (36,6) | (8,1) | -28% |
| Résultat avant impôts activités | 30,0 | (33,5) | (63,5) | -212% |
| Impôt sur les sociétés | (33,3) | (12,4) | 20,9 | +63% |
| Résultat net consolidé | (3,3) | (45,9) | (42,6) | - |

L'EBITDA récurrent s'élève à 63,5 millions d'euros en baisse 51,5 millions d'euros par rapport à l'année 2022 (-44,8%). Cette baisse s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires (-40,3 millions d'euros) et dans un moindre mesure par l'augmentation des charges externes impactées notamment par la campagne de publicité PagesJaunes

et des frais de personnel. Après prise en compte des éléments non-récurrents qui s'élèvent à 6 millions, l'EBITDA consolidé du Groupe atteint 57,4 millions d'euros sur l'année 2023.

La marge d'EBITDA récurrent rapportée au chiffre d'affaires s'élève ainsi à 17,7% soit une baisse de 11,1 pts par rapport à l'année 2022. Cette baisse significative de la marge d'EBITDA s'explique par le fait que la structure de coûts de Solocal est principalement fixe. Comme le taux de marge brute est de l'ordre de 90%, toute baisse de chiffres d'affaires doit se traduire par une baisse de la structure de coûts pour un montant à peu près équivalente. Néanmoins la structure de coûts est principalement fixe et un strict contrôle des coûts ne suffit plus à compenser l'impact de la baisse de l'activité.

Les **charges externes** récurrentes s'élèvent à 119,9 millions d'euros sur l'année 2023, en hausse de +6,0% soit 6,8 millions d'euros par rapport à l'année 2022. Cette hausse résulte de (i) la mise en place d'une campagne publicitaire télévisuelle, (ii) de l'augmentation du risque client en lien avec l'évolution défavorable du tissu économique français, (iii) et d'un mix produit défavorable occasionnant une augmentation du spend media malgré la diminution de l'activité. Ces effets négatifs ont été en partie compensés par un strict contrôle des coûts (dont les dépenses de marketing direct) et par une réduction du nombre de prestataires externes.

Les **frais de personnel** récurrents s'établissent à 176,3 millions d'euros sur 2023, en hausse de 1,8% soit 3,0 millions d'euros par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par :

- des difficultés de recrutement et un taux de turn-over supérieur aux attentes sur le capacitaire commercial notamment terrain ;
- l'impact des décisions rendues par la Cour de cassation le 13 septembre dernier, entraînant pour les entreprises de nouvelles obligations au titre des congés payés. Cette obligation a été prise en compte dès la clôture 2023 à hauteur de 2,1 millions d'euros ;

L'ensemble de ces coûts additionnels a été compensé par la poursuite de la diminution des fonctions supports et la reprise de provision d'indemnités de fin de carrière en 2022 non récurrent en 2023 en lien avec la réduction des effectifs.

Les **éléments non-récurrents** s'élèvent à -6 million d'euros en 2023. Ils correspondent essentiellement à des dépenses engagées dans le cadre des discussions de la société avec ses créanciers et d'honoraires engendrés dans le cadre du plan de transformation du Groupe.

Les **dépréciations et amortissements** atteignent -54,3 millions d'euros sur l'année 2023 et sont stables par rapport à l'année 2022 (-56,2 millions d'euros).

Le **résultat financier** s'établit à -36,6 millions d'euros sur l'année 2023, il est principalement composé des intérêts à taux variables des dettes financières. La hausse de l'EURIBOR 3 Mois explique essentiellement la hausse de 8,1 millions d'euros.

Le **résultat avant impôts** s'élève ainsi à -33,5 millions d'euros sur l'année 2023 vs. +30 millions d'euros sur l'année 2022.

La **charge d'impôts** s'élève à -12,4 millions d'euros en 2023, elle est principalement liée à la dépréciation des impôts différés actifs pour -11,3 millions d'euros et la non reconnaissance des impôts différés actifs sur les déficits générés au cours de l'exercice.

Le **résultat net consolidé** du Groupe s'établit à -45,9 millions d'euros sur l'année 2023, contre -3,3 millions d'euros sur l'année 2022.

4. Flux de trésorerie et endettement

| En millions d'euros | 2022 | 2023 | Variation | Variation |
|---|--------------|---------------|---------------|---------------|
| EBITDA récurrent | 115,0 | 63,5 | (51,5) | -44,8% |
| Éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA | 3,9 | 1,2 | (2,7) | -69,2% |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (34,7) | (18,9) | 15,8 | -45,5% |
| - Dont var BFR Clients | (14,1) | (10,7) | 3,4 | -24,1% |
| - Dont var BFR Fournisseurs | (6,3) | 1,3 | 7,6 | -120,6% |
| - Dont var BFR Autres | (14,3) | (9,5) | 4,8 | -33,6% |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (31,6) | (21,2) | 10,4 | -32,9% |
| Flux de trésorerie opérationnels récurrents (hors loyers) | 52,6 | 24,6 | (28,0) | -53,2% |
| Éléments non récurrents | (6,4) | (7,4) | (1,0) | 15,6% |
| Résultat financier (dé)caissé | (19,7) | (8,9) | 10,8 | -54,8% |
| Impôt sur les sociétés décaissé | (4,5) | (1,4) | 3,1 | -68,9% |
| Autres | 0,4 | 0,9 | 0,5 | 125,0% |
| Flux de trésorerie disponibles | 22,4 | 7,8 | (14,6) | -65,2% |
| Augmentation (diminution) des emprunts | (14,0) | (4,0) | 10,0 | -71,4% |
| Impact IFRS 16 & Autres | (17,9) | (18,8) | (0,9) | 5,0% |
| Variation nette de trésorerie | (9,5) | (15,0) | (5,5) | 58% |
| Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 80,2 | 70,7 | (9,5) | -11,8% |
| Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture | 70,7 | 55,7 | (15,0) | -21% |
| Flux de trésorerie opérationnels ³ | 28,7 | (0,8) | (29,5) | -103% |

La **variation du besoin en fonds de roulement** s'élève à -18,9 millions d'euros sur l'année 2023 contre -34,7 millions d'euros sur l'année 2022. Cette consommation de besoin en fonds de roulement provient :

- d'une dégradation de la **variation du besoin en fonds de roulement clients** de -10,7 millions d'euros en raison d'une moindre performance commerciale sur l'année 2023 qu'en 2022 et du churn d'anciens clients dont les conditions de paiement étaient plus favorables ;
- d'une dégradation de la **variation du besoin en fonds de roulement « Autres »** de -9,5 millions d'euros.

Le montant des **dépenses d'investissements** s'élève à 21,2 millions d'euros sur l'année 2023, en baisse de -33 % par rapport à l'année 2022.

Les **frais financiers décaissés** s'élèvent à -8,9 millions d'euros sur l'année 2023. Ils correspondent au paiement des intérêts obligataires du premier trimestre 2023, aux intérêts annuels de la ligne de crédit renouvelable et aux intérêts annuels de la ligne de crédit avec BPI France. Sur l'année 2022, les frais financiers décaissés s'élevaient à -19,7 millions d'euros. Cette baisse résulte principalement du non paiement des intérêts de la dette obligataire du Groupe dans le cadre des négociations engagées avec ses créanciers (échéances du 15 juin 2023, 15 septembre 2023 et 15 décembre 2023).

Les **flux de trésorerie disponibles** du Groupe restent positifs à +7,8 millions d'euros sur l'année 2023 contre +22,4 millions d'euros sur l'année 2022.

La **baisse des emprunts** pour - 4 millions d'euros correspond à l'amortissement du prêt BPI pour 4 millions d'euros selon l'échéancier prévu.

La **variation « Autres »** de -18,8 millions d'euros représente essentiellement le flux correspondant à l'amortissement financier des droits d'utilisation capitalisés en lien avec l'application de la norme IFRS 16.

La **variation nette de trésorerie** du Groupe s'élève ainsi à -15 millions d'euros sur l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une **trésorerie nette** de 55,7 millions d'euros, vs. 70,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'endettement financier net s'établit à 197 millions d'euros au 31 décembre 2023 (hors application de la norme IFRS 16) en augmentation par rapport au 31 décembre 2022 (170,4 millions d'euros). Il se compose des emprunts obligataires à échéance 2025 (obligations de respectivement 177 millions d'euros et 19 millions d'euros), de la facilité de crédit renouvelable entièrement tirée pour 34 millions d'euros à maturité initiale septembre 2023, du prêt ATOUT de 7 millions d'euros, des intérêts courus échus pour 16,6 million d'euros et de la trésorerie pour 55,7 millions d'euros.

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur l'endettement financier net est de 49,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, en raison du reclassement des engagements de loyer en obligations locatives au passif du bilan.

Le levier financier tel que défini dans la documentation des obligations Solocal à échéance 2025 est de 4,2x au 31 décembre 2023 (auquel ne s'applique pas la norme IFRS 16). Le ratio d'EBITDA sur charges d'intérêts (ISCR) s'élève à 1,9x. Les dépenses d'investissement du Groupe étaient inférieures à 10 % du chiffre d'affaires consolidé en 2023.

Le groupe ne respecte pas les ratios financiers prévus au titre de la documentation obligataire. Néanmoins comme indiqué dans un communiqué de presse diffusé le 20 décembre 2023, la Société a obtenu un waiver du respect de certains de ses covenants financiers au titre de la documentation d'émission des obligations. Les créanciers au titre du RCF ont aussi consenti à ne pas exercer leurs droits à cet égard.

5. Signature d'un accord sur le Bail Citylight

Concomitamment à la restructuration financière et capitalistique du Groupe, Solocal a mené une étude en vue d'optimiser et de rationaliser l'utilisation des locaux avec l'objectif de réduire les surfaces louées. La Société est entrée en discussion avec le bailleur de son siège social situé à Boulogne Billancourt. Le Groupe était engagé dans un contrat de bail d'une durée ferme de 10 ans jusqu'en mai 2026.

A la suite des échanges entretenus avec le bailleur, un accord a été trouvé sur bail selon les principales modalités suivantes :

- Révision à la baisse des surfaces louées à compter du 1er janvier 2025 d'environ deux tiers ;
- Réengagement de location de ces surfaces revues pour une durée de 6 ans ;
- Indemnisation du bailleur de la franchise de loyer consentie initialement au prorata temporis.

La condition suspensive à cette renégociation est l'aboutissement du processus de restructuration financière du Groupe mentionné dans le communiqué de presse publié le 12 avril 2024.

6. Analyse du chiffre d'affaires et du carnet de commandes au premier trimestre 2024

| <i>En millions d'euros</i> | T1 2023 | T1 2024 | Variation |
|----------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 93,3 | 83,3 | -10,7% |

Au premier trimestre 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 83,3 millions d'euros, soit une baisse de -10 millions d'euros (-10,7%) par rapport au chiffre d'affaires du premier trimestre 2023. Le chiffre d'affaires issu du renouvellement des contrats existants s'élève à 52,2 millions d'euros soit 62,6% du chiffres d'affaires (contre 55,7% sur la même période de 2023). Le chiffre d'affaires issu de l'acquisition (nouveaux clients, développement du parc clients et migration d'anciens contrats) s'élève à 31,2 millions d'euros et représente 37,4% du chiffre d'affaires.

| | 31/12/2022 | 31/03/2023 | 30/06/2023 | 30/09/2023 | 31/12/2023 | 31/03/2024 | Variation |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Carnet de commandes | 221,6 | 221,7 | 211,0 | 203,1 | 194,1 | 192,4 | -0,9% |

Le carnet de commandes représente 192,4 millions d'euros au 31 mars 2024 et stable par rapport au 31 décembre 2023.

Sur la base des meilleures estimations du management, ce carnet de commandes se déversera en chiffre d'affaires à hauteur d'environ 34% sur le deuxième trimestre de l'année 2024, environ 45% sur le second semestre 2024 et environ 21% en 2025.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 se décompose de la façon suivante :

| En millions d'euros | T1 2023 | T1 2024 | Variation | Répartition |
|---------------------------------|-------------|-------------|---------------|-------------|
| Connect | 25,5 | 22,8 | -11% | 27% |
| Booster | 53,4 | 46,6 | -13% | 56% |
| Sites Internet | 14,5 | 13,9 | -4% | 17% |
| Chiffre d'affaires total | 93,3 | 83,3 | -10,7% | 100% |

L'activité Connect représente 27% du chiffre d'affaires du premier trimestre 2024. Elle est en baisse de -11% par rapport au premier trimestre 2023, principalement impactée par la gamme Connect Premium.

L'activité Booster représente 56% du chiffre d'affaires du premier trimestre 2024. Elle affiche une baisse de -13% par rapport au premier trimestre 2023, provenant essentiellement d'un churn toujours élevé sur les offres Référencement Prioritaire et Booster Contact.

L'activité Sites Internet représente 17% du chiffre d'affaires du premier trimestre 2024. Elle est en baisse de -4% par rapport au premier trimestre 2023 en raison notamment d'un churn élevé sur la gamme premium.

7. Performance commerciale, Parc clients, churn, et ARPA

| | T1 2023 | T1 2024 | Variation |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Parc Clients Groupe - BoP^(a) | 288k | 261k | -27k |
| + Acquisitions | 8k | 6k | -2k |
| - Churn | -16k | -14k | 1k |
| Parc Clients Groupe - EoP^(a) | 281k | 253k | -28k |
| Variation nette BoP - EoP | -7k | -8k | -1k |
| Churn ^(b) - en % | -17,4% | -20,2% | -2,8pts |

(c) BoP = début de période / EoP = fin de période

(d) Taux de churn : Nombre de clients perdus au cours des 12 mois précédents, divisé par nombre de clients à l'ouverture

Le parc clients¹ Groupe s'élève à 253K clients au 31 mars 2024, en légère baisse (-3,2%) par rapport au 31 décembre 2023. Elle résulte :

- d'un niveau d'acquisition de nouveaux clients (+ 6k clients), légèrement inférieur au T1 2023 ;
- d'un nombre de clients perdus (- 14k clients) en légère diminution par rapport à celui du T1 2023.

Le **taux de churn**^(b) du Groupe s'élève à 20,2% au 31 mars 2024, stable par rapport au 31 décembre 2023 (20,1%).

L'ARPA Groupe² s'élève à environ 1 305 € au 31 mars 2024, en légère baisse par rapport à l'ARPA au 31 mars 2023 (c. 1315 €) et stable comparé au 31 décembre 2023 (c. 1305 €).

8. Perspectives du Groupe à périmètre constant

Le niveau des ventes en acquisition en 2024 devrait être de l'ordre de celui de 2023. Cette stabilisation devrait être permise par la nouvelle orientation stratégique visant à rationaliser la force commerciale terrain en une seule force commerciale en charge à la fois de l'acquisition de nouveaux clients et du développement du portefeuille clients actuel.

Cependant, conséquence d'une activité commerciale difficile en 2023, d'un taux de churn élevé malgré des investissements conséquents réalisés au niveau de l'expérience clients et des difficultés à fidéliser la clientèle TPE/PME confrontée à un contexte économique incertain, le groupe anticipe un chiffre d'affaires en retrait par rapport à celui de 2023 d'environ 10%.

En 2024, la société poursuivra ses efforts de maîtrise des coûts afin de maintenir une marge d'EBITDA autour de 15%. Les efforts du Groupe se concentreront sur la productivité des forces de vente, des investissements ayant des impacts directs et à court terme sur ses produits et son média PagesJaunes ainsi que sur l'amélioration de l'expérience client visant à limiter la hausse du churn.

9. Restructuration financière

L'Accord de Principe signé le 12 avril 2024 et dont le communiqué de presse (disponible sur le site Internet de Solocal) associé décrit en détail ce dernier, prévoit notamment :

- un apport de 43 millions d'euros à la Société exclusivement en fonds propres, dont un montant maximum de 38 millions d'euros de la part d'Ycor via des augmentations de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- l'apport en nature de l'intégralité des titres composant le capital social de la société Regicom Webformance SAS (« Regicom ») à la Société ;

- le remboursement partiel à hauteur de 20 millions d'euros, à la date de la réalisation effective des augmentations de capital et de l'émission de titres envisagées, d'une partie de la dette RCF existante avec une partie des produits des apports en fonds propres mentionnés ci-dessus ;

- une réduction massive du montant nominal de la dette obligataire brute existante (incluant les intérêts dûs) de la Société de l'ordre de 85% avec des modalités d'amortissement ou de conversion en capital différentes selon la nature des dettes réinstallées.

À l'issue des opérations envisagées dans l'Accord de Principe, la Société serait contrôlée par Ycor.

Les actionnaires actuels de Solocal Group seraient massivement dilués (leurs actions existantes représenteraient moins de 1% du capital).

Sur proposition du comité ad hoc constitué pour les besoins de la restructuration financière de la Société, et composé de M. Philippe Mellier, Mme Ghislaine Mattinger et Mme Delphine Grison, le conseil d'administration de la Société a désigné le 23 avril 2024 le cabinet Ledouble, représenté par Mesdames Agnès Piniot et Stéphanie Guillaumin, en qualité d'expert indépendant, sur une base volontaire en application de l'article 261-3 du Règlement général de l'AMF, aux fins de se prononcer sur le caractère équitable de la restructuration financière de la Société pour les actionnaires.

Le cabinet Ledouble délivrera un rapport contenant une attestation d'équité qui sera mis à la disposition des actionnaires au moins 10 jours de bourse avant la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les étapes clés de la restructuration financière impliquant des modifications statutaires (en ce compris les opérations de capital et émissions de titres envisagées).

En outre, sur requête de la Société du 17 avril 2024 et par ordonnance du 26 avril 2024, le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a nommé, sur le fondement de l'article L. 225-147 du Code de commerce, le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité de commissaire aux apports avec pour missions notamment d'apprécier la valeur de l'apport en nature de la société Regicom Webformance à la Société, d'apprécier le rapport d'échange proposé dans le cadre de cet apport conformément à la position-recommandation 2020-06 du 28 juillet 2023 de l'AMF et d'établir à cet effet un rapport contenant les mentions prévues par les textes légaux et réglementaires qui sera mis à la disposition des actionnaires de la Société dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce.

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ces tableaux et d'autres documents peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés du Groupe le 23 avril 2024. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées et le rapport d'audit relatif à la certification, qui mentionnera une incertitude significative sur la continuité de l'exploitation, est en cours d'émission. Les informations financières trimestrielles présentées dans ce communiqué de presse ne sont pas auditées

Notes :

¹ Le parc clients représente le nombre de clients avec lesquels le Groupe a réalisé au moins un euro de chiffre d'affaires au cours des 12 derniers mois.

² ARPA calculé en chiffre d'affaires des douze derniers mois (LTM) rapporté à la moyenne du parc clients EoP sur les 12 derniers mois, périmètre Groupe

³ Flux de trésorerie opérationnels = EBITDA récurrent (incluant le retraitement des loyers IFRS 16) + éléments non-monétaires inclus dans l'EBITDA + Variation du BFR – Capex – éléments non récurrents

⁴ Calculé selon la documentation des obligations Solocal à échéance 2025

⁵ Taux de churn : Nombre de clients perdus (incl. Windbacks) au cours des 12 mois précédents, divisé par nombre de clients à l'ouverture

Définitions

Ventes : Prises de commande réalisées par la force de vente, devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients

Carnet de commandes : Le carnet de commandes correspond à la part du chiffre d'affaires restant à reconnaître au 31 décembre 2023 sur les commandes de ventes telles que validées et engagées par les clients. S'agissant des produits en abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée

Chiffre d'affaires sécurisé : Somme du chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 lié aux ventes dont la date de début de prestation est antérieure au 31 décembre 2023.

ARPA : Average Revenue per Advertiser, i.e. revenu moyen par annonceur

Winback : Acquisition d'un client ayant été perdu au cours des 12 mois précédents

Churn : Nombre de clients perdus sur une période donnée

FR - Solocal - www.solocal.com

Premier acteur français du marketing digital, Solocal est le premier partenaire de toutes les entreprises locales, que ce soit des ETI, TPE, PME, mais aussi des grandes enseignes à réseaux ou des collectivités. Sa mission : dynamiser la vie locale. Chaque jour, Solocal conseille 253 000 entreprises clientes présentes partout en France et les accompagne pour booster leur activité. Solocal travaille à révéler le potentiel de toutes les entreprises en les connectant à leurs clients grâce à des services digitaux innovants (Présence relationnelle avec une gamme d'offres Connect, Site Internet et sites de e-commerce, Publicité digitale) et qu'elles peuvent piloter en toute autonomie via l'app Solocal Manager. Solocal se tient également aux côtés des internautes et mobinautes pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes et Ooreka. Le Groupe met ainsi à la disposition des professionnels et du grand public des services à très fortes audiences sur ses propres médias (21 millions de VU/mois), de la data géolocalisée, des plateformes technologiques évolutives, une couverture commerciale unique en France, des partenariats privilégiés avec les acteurs du numérique comme les Gafam. Engagé dans une stratégie sociétale et environnementale depuis 2013, Solocal adhère aux objectifs de développement durable des Nations Unies et est certifié bronze par Ecovadis et argent par Gaia Ethifinance.

Contacts presse

Charlotte Millet
+33 (0)1 46 23 30 00
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon
+33 (0)1 46 23 37 56
edruon@solocal.com

Contacts investisseurs

Jérôme Friboulet
+33(0)1 46 23 30 61
jfriboulet@solocal.com

Nous suivre



solocal.com